

# II

## Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi durable



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2020

Session de février 2020



## \\ Synthèse de la mission

Les indicateurs macro-économiques restent globalement bons à l'échelle bretonne. Le taux de chômage est le plus bas de France, même s'il y a des nuances territoriales et que l'on ne peut se satisfaire de voir encore près de 7/8% de la population bretonne sans emploi. De même, les carnets de commande sont souvent pleins faisant de l'enjeu du recrutement la priorité absolue pour nombre d'entrepreneurs et trop souvent la principale limite à leur croissance. Les créations d'entreprises sont en hausse et les défaillances restent limitées. De même en agriculture, la conjoncture est globalement bonne sur plusieurs filières qui font la ferme bretonne.

Pourtant ces indicateurs restent fragiles face à une conjoncture très instable. Nos modèles de production sont confrontés à des évolutions majeures, conjoncturelles et/ou structurelles et il convient de profiter de cette conjoncture favorable pour anticiper l'adaptation aux nouveaux enjeux.

Ainsi, les interrogations sur le dynamisme du commerce international et les impacts des tensions géopolitiques ont forcément des incidences dans une économie ouverte. Les inquiétudes de la profession agricole sur des discussions avec le Mercosur en témoignent. Même s'il est encore trop tôt pour en connaître les conditions d'application précises, le Brexit aura forcément des incidences. Nous veillerons notamment, dans le périmètre d'action qui est le nôtre, à ce que la pêche bretonne ne serve pas de variable d'ajustement.

Par ailleurs, les enjeux de durabilité de nos modèles de développement sont de plus en plus prégnants, avec la prise de conscience des limites des pratiques des dernières décennies que ce soit en termes de consommation de foncier, de libération de CO2, de production de déchets... Il convient de contribuer à faire émerger de nouveaux modes de production qui associent enjeux économiques et environnementaux, la compétitivité devant désormais se penser sur le long terme. Tout cela s'inscrit dans la dynamique de la Breizh COP qui est déclinée dans un ensemble de feuilles de route, notamment celle du « Bien-manger pour tous » et conduira globalement à des inflexions sur l'ensemble des politiques régionales que ce soit là où la collectivité est directement opératrice comme sur les ports ou au travers de ses politiques de soutien. Ces inflexions permettront de mieux orienter nos dispositifs sur les objectifs de la Breizh COP et de développer des mécanismes de conditionnalité. Nos différents programmes évolueront pour mieux soutenir les acteurs qui s'engagent dans ces transitions.

2020 va être une année majeure également en terme de préparation des contractualisations avec l'Europe avec, probablement, une année de transition en 2021. Les enjeux financiers sont très conséquents notamment sur la pêche et l'agriculture avec le FEAMP et le FEADER. Sur ces 2 fonds la Région va poursuivre le dialogue entamé avec l'Etat pour obtenir le maximum de latitude dans l'usage des enveloppes pour s'assurer de leur orientation sur les sujets prioritaires du territoire. C'est notamment le cas pour l'agriculture où la collectivité plaide pour un transfert de la totalité des crédits du 1er et du 2ème pilier de la Politique Agricole Commune. Il en est de même avec l'Etat sur le CPER où l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation restent un axe majeur d'intervention. Il s'agira donc de faire converger toutes ces contractualisations, en lien avec le partenariat renouvelé avec les 59 EPCI, vers les projets et actions les plus structurantes afin de gagner en efficience dans un contexte de finances publiques très contraintes.

### → La mer au cœur de l'action régionale

La Région poursuit son action au travers des différents leviers qui sont les siens, le soutien à la pêche mais également sa maîtrise de certaines infrastructures.

Ainsi, 2020 sera une année particulièrement importante pour les filières halieutiques avec un renforcement de la programmation du FEAMP actuel, s'appuyant sur un remaquetage d'environ 12 M€ supplémentaires pour la Bretagne. Avec la certitude de

## \\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission . 3

Répartition des crédits  
par chapitre..... 6

Programme 201 ..... 8

Programme 202 ..... 10

Programme 203 ..... 12

Programme 204 ..... 14

Programme 205 ..... 16

Programme 206 ..... 18

Programme 207 ..... 20

Programme 208 ..... 22

Programme 209 ..... 24

Répartition des AP et AE  
par actions ..... 26

la mise en œuvre du Brexit, de nombreuses inconnues subsistent toutefois sur les conditions de mise en œuvre du futur FEAMP pour ces secteurs. La restitution des travaux de l'étude Horizon 2040 apportera des éléments communs pour prioriser les actions pour ces secteurs.

C'est pourquoi un déploiement plus fort des actions du groupement interportuaire sur tout le territoire est projeté, avec pour objectif principal de renforcer la structuration de la filière, et contribuer ainsi fortement à la dynamique du Bien manger pour tous et toutes.

Dans le cadre de la Conférence Régionale Mer et Littoral, la priorité est donnée à la mise en œuvre des chantiers du volet maritime du contrat d'action publique et en particulier le volet halieutique via sa commission spécialisée et le volet EMR avec le lancement annoncé du débat public précédent l'Appel d'Offre sur l'éolien flottant en 2020.

En cohérence avec les objectifs de la Breizh COP, nous lançons un dispositif dédié sur l'éducation à la mer afin de promouvoir auprès des élèves bretons la pratique de la mer, intitulé le Pass Classe de Mer.

Concernant, les ports de commerce, au service des chargeurs bretons, ils se mettent en 2020 en capacité d'accompagner les évolutions des filières en mutation et l'émergence des nouvelles filières par la mise en œuvre de stratégies économico-commerciales cohérentes avec les grandes orientations politiques de la Région en matière de développement économique : filières vertes et bleues, porteuses de valeur ajoutée et de différenciation pour le territoire. Cet accompagnement se traduit dans les plans d'actions des concessions tout juste renouvelées ou en renouvellement (St Malo, Lorient, Concarneau, Brest) : les candidats sélectionnés par la Région ont présenté des projets ambitieux catalyseurs des transformations de l'économie de l'arrière-pays. La poursuite des projets de modernisation des infrastructures portuaires comme le projet de développement du port de Brest pour la filière EMR ou de modernisation du Terminal Ferry du Naye pour la mobilité des personnes sont également la démonstration de la déclinaison en matière portuaire des grandes orientations économiques voulues pour notre territoire.

#### **▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP :**

- Projet de développement du port de Brest : un nouveau terminal EMR, pour développer une filière innovante et décarbonnée
- Projet de modernisation du terminal ferry de St Malo : un terminal à passager renouvelé pour des mobilités décarbonnées

Les ports de commerce bretons, aménageurs et gestionnaires durables, se mettent également en 2020 en ordre de bataille pour répondre aux défis des transitions écologiques, numériques et sociétales. Les nouveaux contrats de concession qui entreront en vigueur en 2020 sont en effet particulièrement exigeants sur ces thématiques transversales auxquelles les candidats ont répondu à travers une stratégie de développement durable. De nombreuses actions transformeront ainsi les ports de St Malo et Lorient puis Concarneau et Brest en ports verts, intelligents et parties prenantes de la vie de la cité dont ils sont un morceau de territoire polyvalent et complexe.

#### **▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP :**

- Investissements au port de St Malo : 6 trémies aspirantes, pour une meilleure qualité de l'air
- Investissements au port de Lorient : rénovation énergétique des bâtiments et pose de panneaux photovoltaïques, pour des économies d'énergie et de la production d'EnR

Les ports des îles évoluent en 2020 vers une gestion patrimoniale plus rationalisée des ouvrages portuaires permettant de garantir la continuité territoriale pour les îliens. En effet, la qualité du service offert aux usagers du transport entre les îles et le continent dépend en bonne partie de la qualité du service portuaire. Ce dernier repose d'une part sur des infrastructures maritimes permettant de garantir un service le plus fiable possible et d'autre part, sur des aménagements à terre permettant d'assurer une « expérience passager » de bon niveau.

### **→ Une agriculture et une agroalimentaire en transition**

Au croisement d'enjeux innombrables, l'agriculture bretonne est impactée par des attentes sociétales qui peuvent paraître parfois contradictoires. C'est sur ces attentes que la Région agit pour permettre de concilier la capacité à continuer à nourrir les hommes et la prise en considération des impacts environnementaux, dans un temps où les attentes des consommateurs vis-à-vis de leur alimentation évoluent. L'ambition du bien manger pour tous propose une logique dynamique à ces attentes apparemment contradictoires.

La Région gère depuis des années déjà nombre de dispositifs, connus sous le terme de mesures agro-environnementales et climatiques qui accompagnent le changement en profondeur des pratiques de nos agriculteurs. Plusieurs milliers d'entre eux se sont engagés au cours des 5 dernières années dans cette dynamique qui doit aboutir au développement d'une production plus économe en intrants, plus basée sur l'autonomie protéique et pour un certain nombre de producteurs sur plus de production bio ou labels dans l'objectif de concilier rentabilité et durabilité.

Pour accompagner ces mutations la Région mobilise ses crédits mais souhaite pouvoir encore plus mobiliser les fonds européens, principal levier public. C'est pourquoi est soumis à cette session un rapport sur ce qui est attendu en Bretagne de la future PAC et sur la manière dont la collectivité estime être en capacité d'en piloter la gestion.

Comme il s'agit d'un enjeu de filière, résumé sous le terme de « la terre à l'assiette » le soutien à l'agro-alimentaire va lui aussi être poursuivi. Si les chiffres de l'emploi dans les IAA démontrent que la question du sous-investissement et donc du décrochage en terme de compétitivité, cause de nombreux drames sociaux au début de la décennie précédente, est en nette amélioration, l'effort doit être maintenu.

De nouveaux enjeux sont apparus : attractivité des métiers, automatisation, digitalisation, différenciation produits...sur lesquels la collectivité se mobilise avec l'ensemble de ses champs de compétences, formation, développement économique, tout particulièrement l'innovation. Très opérationnellement elle intervient avec la mise en place d'un éco-système compétent et de proximité et des actions dédiées qui s'appuient sur des opérateurs reconnus, ainsi BDI pour la bonne intégration du numérique, le CEA sur l'innovation de rupture ou Bpifrance dans le cadre de l'accélérateur IAA voté fin 2019 qui vise à l'émergence d'ETI. Autant d'exemples qui démontrent que nous sommes passés d'une phase défensive de lutte contre les fermetures d'usines à une dynamique plus offensive de positionnement sur des segments à plus forte valeur ajoutée grâce à la différenciation. La Région continuera à jouer tout son rôle dans le soutien à ces mutations en cours, conditions de réalisation de l'objectif d'une Bretagne, leader en Europe du Bien Manger pour tous.

#### → Une mobilisation forte en faveur de l'économie productive et des services de proximité

En complément du soutien spécifique aux IAA évoqué ci-dessus, la Région va renforcer son soutien à l'industrie, dont le poids économique est majeur sur l'ensemble du territoire. Breizh Fab, navire amiral en terme d'actions collectives en faveur des PME/PMI a vu ses moyens renforcés pour bénéficier à plus d'entreprises et sur une palette de thématiques élargies, dont la RSE. La Région va mobiliser des moyens spécifiques en 2020 pour contribuer à accélérer la prise de décision dans les entreprises pour l'engagement de projets de modernisation. L'enjeu est en effet tel, que même si les conditions d'accès aux prêts bancaires apparaissent aujourd'hui plutôt bonnes, l'effet-levier et le coup d'accélérateur générés justifient une intervention publique. Celle-ci se fera via des appels à projets mobilisant du FEDER, ils cibleront les PME et les ETI, ces dernières exclusivement sur des enjeux de forte innovation. En parallèle les échanges se poursuivent et des dynamiques expérimentales pourront être mises en place sur des enjeux collectifs identifiés par des EPCI en lien avec des entreprises de leur territoire.

Par ailleurs, Breizh Immo qui a vu sa capacité à agir renforcée par l'augmentation de son capital va continuer à porter des projets immobiliers là où les réponses « classiques » du marché ne sont pas suffisantes. Outre la densité de son tissu industriel, la Bretagne a d'autres spécificités, et notamment son maillage territorial de villes moyennes et de bourgs où se maintiennent encore bon nombre d'activités économiques, artisanales et/ou commerciales. Contribuer au maintien ou au retour de ces activités là où elles ont disparu est essentiel. C'est fort de ce constat et de la volonté partagée d'intervenir de presque toutes les collectivités bretonnes (plus de 50 EPCI) qu'est né le Pass Commerce Artisanat qui devrait permettre en 2020 d'accompagner près d'un millier de bénéficiaires. Il s'agira de poursuivre la bonne articulation avec l'ensemble des dispositifs régionaux intervenant sur les centralités. Sur ce segment comme sur d'autres une attention particulière sera apportée à la question de la transmission avec un focus particulier sur le bâtiment dans le cadre du contrat d'objectifs signé en 2019.

## \\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

### → Autorisations d'engagement

	AE		Total AE
	938	939	
<b>Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation</b>			
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		13 050 000	13 050 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		4 100 000	4 100 000
<b>Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi</b>			
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		2 655 000	2 655 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		4 152 000	4 152 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		4 203 000	4 203 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		5 781 000	5 781 000
<b>Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire</b>			
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		7 250 000	7 250 000
<b>Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer</b>			
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		2 660 500	2 660 500
P.0209 Développer le système portuaire	3 143 400		3 143 400
	3 143 400	43 851 500	46 994 900

### → Autorisations de programme

	AP		Total AP
	908	909	
<b>Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation</b>			
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		9 300 000	9 300 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		10 500 000	10 500 000
<b>Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi</b>			
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		3 400 000	3 400 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		17 110 000	17 110 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		400 000	400 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques			
<b>Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire</b>			
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		19 900 000	19 900 000
<b>Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer</b>			
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		4 810 000	4 810 000
P.0209 Développer le système portuaire	58 830 100		58 830 100
	58 830 100	65 420 000	124 250 100

→ Crédits de paiement de fonctionnement

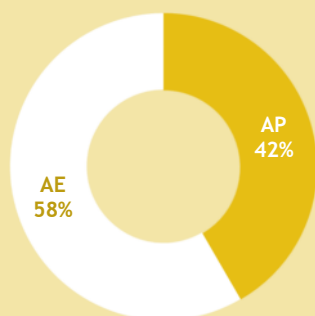
	CPF		Total CPF
	938	939	
<b>Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation</b>			
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		11 750 000	11 750 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		8 550 000	8 550 000
<b>Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi</b>			
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		2 380 000	2 380 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		4 130 000	4 130 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		4 414 600	4 414 600
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		5 861 000	5 861 000
<b>Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire</b>			
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		5 370 000	5 370 000
<b>Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer</b>			
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		2 631 500	2 631 500
P.0209 Développer le système portuaire	3 123 400		3 123 400
	3 123 400	45 087 100	48 210 500

→ Crédits de paiement d'investissement

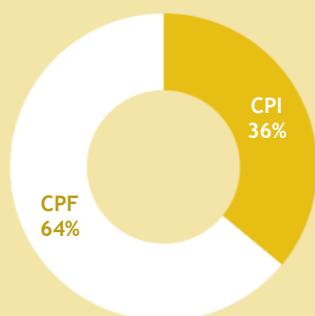
	CPI		Total CPI
	908	909	
<b>Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation</b>			
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		6 600 000	6 600 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		6 250 000	6 250 000
<b>Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi</b>			
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		9 070 000	9 070 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		20 710 000	20 710 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		400 000	400 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques			
<b>Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire</b>			
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		14 150 000	14 150 000
<b>Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer</b>			
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		7 082 000	7 082 000
P.0209 Développer le système portuaire	77 305 900		77 305 900
	77 305 900	64 262 000	141 567 900

## Programme 201

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

9 300 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

13 050 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

6 600 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

11 750 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

### \\ Raison d'être du programme

En appui sur la gamme de dispositifs INNO et sur un écosystème d'accompagnement à l'émergence et au développement de projets innovants, le programme 201 constitue le socle de la politique régionale d'innovation, pour la diffusion de l'innovation en Bretagne partout et quels que soient les entreprises (start-up, TPE, entreprises industrielles...), les filières, ou les types d'innovations (technologiques, sociales, organisationnelles...)

### \\ 2020 en actions

→ Actualiser la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) et construire le volet innovation du CPER et du PO FEDER en vue de 2021-2027

Après la phase d'évaluation de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation 2014-2020 (S3) menée sur le second semestre 2019, le Conseil régional, en lien avec les acteurs de l'écosystème de recherche et d'innovation et en appui sur le Comité Consultatif Régional à la Recherche et au Développement Technologique (CCRRDT), mènera courant 2020 le travail d'actualisation de cette stratégie pour la période 2021-2027. Les enjeux des transitions, numériques et industrielles, écologiques et énergétiques, ou encore sociales et territoriales, reconnus comme des leviers majeurs d'innovation par le CESER en 2018, seront intégrés à cette nouvelle stratégie. La S3 sera l'occasion de mobiliser les acteurs de la recherche et de l'innovation sur les grands axes de la BreizhCOP au premier rang desquels on peut citer le « Bien Manger pour tous ». Il s'agira, par exemple, de construire le plan d'actions recherche/innovation associé à cette feuille de route. En lien avec la politique de recherche (Programme 311) et en appui de la structuration du CPER 2021-2027 d'une part et du Programme Opérationnel FEDER/FSE 2021-2027 d'autre part, la refonte de la S3 bretonne aura vocation à consolider et approfondir la stratégie actuelle, autour de plans d'actions s'appuyant sur les écosystèmes des Domaines d'Innovation Stratégique (DIS).

→ Poursuivre le travail de lisibilité, de visibilité et de simplification engagé avec l'écosystème régional d'innovation en appui de la S3 et du CPER

Les opérateurs d'accompagnement à l'innovation sont des maillons nécessaires à l'émergence et au développement de l'innovation en Bretagne, et cet écosystème doit encore poursuivre ses efforts de simplification, et de clarification de leurs métiers. La refonte de la S3 sera l'opportunité de redéfinir des orientations partagées entre acteurs de l'innovation et de la recherche, au sein des DIS.

Dans une logique de consolidation, de rationalisation, autour de la Breizh COP et de la S3, la Région va poursuivre son soutien aux différentes catégories d'opérateurs dédiés à l'innovation, chacun centré sur son cœur de métier : la SATT Ouest Valorisation filiale de valorisation des académiques et le PEPITE Bretagne pour l'entrepreneuriat étudiant, les plateformes et centres d'innovation technologique au service de l'innovation des filières, les Technopoles / French Tech ancrées dans les territoires pour accompagner les projets des entreprises innovantes, le réseau « CCI innovation », et enfin les Pôles de Compétitivité positionnés comme assembleurs de compétences pour des projets collaboratifs entre entreprises et laboratoires de recherche (programme 202). Cette politique de rationalisation, doit aussi laisser la place à l'émergence de nouvelles formes d'innovation, comme les « Low Tech », portées par le Low Tech Lab à Concarneau, ou l'innovation par le design, incarnée en 2019 par l'émergence de l'Eclozr à Rennes. Une réflexion pourra être menée en 2020 en lien avec les EPCI, sur les « Fablabs » bretons liés aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Plus globalement, en parallèle du volet innovation du CPER 2021-2027, sera proposé aux collectivités bretonnes concernées et intéressées, de travailler à un projet de contractualisation Région/collectivités dans le second semestre 2020.

Grâce à leur repositionnement sur l'accompagnement des entreprises innovantes bretonnes en liens étroits avec les EPCI, les 7 technopoles bretonnes ont permis de



conforter la dynamique « French Tech » en 2019, en appui sur leur fédération régionale 7TB, toute la Bretagne est ainsi désormais « French Tech » (Rennes-St Malo et Brest Tech+). Cette simplification de l'écosystème s'est poursuivie au-delà des Technopoles/French Tech avec la consolidation du réseau « CCI Innovation » dans son rôle de relai d'innovation auprès des entreprises (convention cadre 2018-2020 ou encore avec l'émergence d'un nouvel opérateur dédié aux Biotechnologies et à la Santé, « Biotechs Santé Bretagne »).

Bretagne Développement Innovation (BDI) sera également mobilisée pour accompagner cet écosystème d'innovation au travers de ses métiers socles (Veille/observatoire CRAFT, Europe et réseau NOE, Promotion...) et pour conduire ses grandes thématiques d'intervention (Usine agro du Futur, Cybersécurité, EMR, Smartgrids, Course au large).

→ **Amplifier la gamme de dispositifs INNO et d'appels à projets pour accompagner les projets d'innovation de tous types d'entreprises bretonnes**

Les entreprises bretonnes, petites, moyennes ou grandes, doivent s'engager dans des mutations majeures pour répondre aux transitions industrielles, numériques, environnementales, et s'adapter aux besoins sociétaux. L'adaptation des PME en particulier par l'innovation est cruciale, pour conforter la place de la Bretagne en tête des régions innovantes et préparer l'économie de demain. Positionnés sur les différents segments de l'innovation et majoritairement au service des TPE et des PME, les dispositifs régionaux viennent accompagner l'émergence et le développement des entreprises innovantes ou les projets d'innovation des entreprises industrielles & traditionnelles (dispositifs de Maturation des laboratoires de recherche, incubateur Emergys Bretagne, PHAR, BreizhUp, INNO Conseil, INNO R&D,...).



Parmi les dispositifs créés fin 2019 pour compléter la palette d'intervention, citons l'accélérateur régional des pépites bretonnes « Boost'Up Bretagne ». Lancé à l'automne 2019 en partenariat avec Bpifrance et les 7 Technopoles, il va permettre à 18 PME innovantes du territoire en forte croissance, de se structurer et d'être accompagnées dans leur développement pendant 18 mois. Ce premier accélérateur en France dédié aux entreprises innovantes doit contribuer à faire émerger les ETI bretonnes de demain, sur les capteurs, les équipements de santé, la cybersécurité, la mobilité...

La déclinaison opérationnelle du budget 2020 va en outre permettre de concrétiser quatre appels à projets sur ce programme, dans le cadre des objectifs d'accélération des transitions de la Breizh COP :

- Un appel à projets centré sur l'accompagnement du transfert de technologies des filières Santé et Biotechs, en appui sur le nouvel opérateur « Biotechs Santé Bretagne » ;
- Un appel à projets pour l'expérimentation d'innovations numériques en appui sur les 7 Technopoles/French Tech, organisé autour de deux « relevés » annuels des projets. Les orientations de cet appel à projets pourront par ailleurs intégrer des expérimentations pouvant impliquer directement la Région dans ses propres politiques (lycées, transports (BreizhGo), tourisme (e-BreizhConnexion)), ou pour l'émergence de plateformes de gestion des données publiques (#TransfoNumérique) ;
- En lien avec le programme Breizhfab (Programme 204), il sera proposé dans le premier trimestre 2020 de faire émerger un segment de soutien à l'innovation pour la transition industrielle à destination de grands programmes ambitieux de R&D dans les PME et les ETI bretonnes permettant de mobiliser des aides de plus de 250 K€ grâce au FEDER (plafond appliqué pour les autres dispositifs INNO) ;
- Enfin, grâce à la dotation du Fonds pour l'Innovation Sociale fin 2019 auprès de Bpifrance, la Région en liens avec la CRESS et dans le cadre des orientations du Programme 205, pourra lancer l'appel à projets « FISO Bretagne » dans le premier trimestre 2020 pour accompagner davantage, les projets d'innovation à fort impact sociétal.

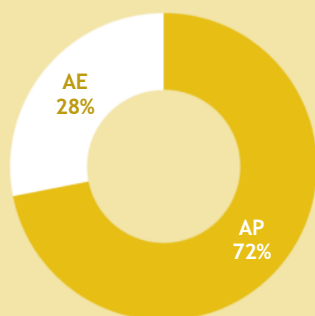
En 2019 ce sont près de 200 projets soutenus, au travers de nos différents dispositifs, qu'il s'agisse de soutenir l'émergence de start-ups, ou d'accompagner les TPE des secteurs traditionnels à innover. En 2020, la Région va amplifier le soutien des innovations bretonnes, technologiques ou sociales, de toutes nos filières et pour tous types d'entreprises afin de les aider à anticiper toutes les situations auxquelles elles vont être confrontées.

## Les actions du programme

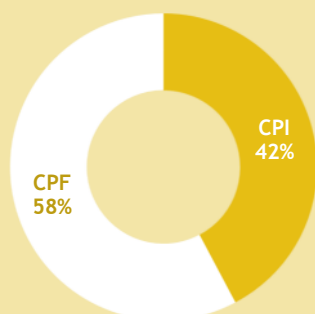
- Favoriser un environnement propice à l'innovation
- Soutenir les projets d'innovation tout au long de la chaîne de l'innovation
  - ✓ Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up
  - ✓ Favoriser les projets industriels innovants
- Gouvernance, coordination et promotion de l'innovation

## Programme 202

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

10 500 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

4 100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

6 250 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

8 550 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme permet de répondre prioritairement aux enjeux de synergie entre recherche publique et recherche privée bretonnes, sur nos domaines d'innovation et filières économiques stratégiques. Principalement appuyés sur les Pôles de Compétitivité, les projets soutenus au sein de ce programme s'inscrivent dans le cadre de partenariats de financement, avec les fonds européens (Horizon 2020, FEDER...), avec l'Etat (DGE, Bpifrance...) et/ou avec d'autres régions françaises au premier rang desquelles les Pays de la Loire, ainsi qu'avec les EPCI bretons au sein d'un système unique en France de « Guichet unifié » des collectivités bretonnes géré par la Région.

### \\ 2020 en actions

→ Engager le processus de « régionalisation » dans le cadre de la Phase 4 des Pôles de compétitivité (2019-2022)

Les Pôles de Compétitivité actifs en Bretagne vont poursuivre leurs activités en 2020 : Valorial pour les filières agricoles et alimentaires, Images et Réseaux pour le numérique et ses applications, Id4Car pour la mobilité, Mer Bretagne Atlantique pour les innovations maritimes, EMC2 pour les technologies industrielles, Vegepolys Valley pour le Végétal, et Atlanpôle Biothérapies pour la Santé. Désormais bien intégrés dans l'écosystème régional d'innovation aux côtés des Technopoles, des Centres d'innovation technologiques, de la SATT Ouest Valorisation ainsi que des agences régionales (BDI et BCI), les Pôles permettent de développer une culture collaborative et des innovations entre acteurs académiques et entreprises de mêmes secteurs. Les synergies entre recherche publique et privée viennent consolider notre économie régionale, et les Pôles sont des rouages qui favorisent la croissance de nos filières depuis 2005. La Région rappelle son engagement pour la fusion des pôles de compétitivité Images et réseaux et TES dans l'objectif que les entreprises et le territoire breton y gagnent.

Après avoir positionné les Pôles comme fers de lance de l'innovation au niveau national pendant plus de 10 ans, l'Etat a proposé mi-2019 un processus de « régionalisation », à peine la « phase 4 (2019-2022) » définie et les résultats de l'appel à projets national publiés fin 2018. Avec une baisse des crédits nationaux annoncée dès la publication de l'appel à projet, l'Etat propose donc aux Régions de « transférer » la politique des Pôles en commençant par l'affectation à celles-ci du budget de « fonctionnement », passant au niveau national de 18 M€ en 2019 à 15 M€ en 2020.

Mesurant l'opportunité de cette régionalisation, pour 2020, il est proposé de poursuivre cette politique régionale en reportant « à l'euro l'euro » les crédits que l'Etat sera amené à verser à la Région. En liens étroit avec la Région des Pays de la Loire et les EPCI bretons, le soutien sur crédits « Région » sera stable en 2020 (1,5 M€ au total, auxquels s'ajouteront les crédits « transférés » par l'Etat). Aucune compensation des baisses de dotations de l'Etat ne pourra être envisagée. La collectivité va maintenir ses modalités de financement des Pôles initiées pour la phase 4, en conservant une part majoritaire de subvention fixe et une part variable sur objectifs sur leur cœur de métier (le montage de projets collaboratifs) et dans la capillarité du Pôle sur l'ensemble du territoire breton.

Au-delà de 2020, et après redéfinition de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) avec pour ligne directrice la Breizh COP, la Région devra (avec ses partenaires) définir avec les Pôles et leurs adhérents, un nouveau cadre pour cette politique de synergie Public/Privé.

→ Consolider l'investissement des collectivités bretonnes auprès des projets collaboratifs de R&D

Dernière année du « guichet unique » des collectivités, refondé en 2018 pour 3 ans avec plus d'une vingtaine d'EPCI, il conviendra en 2020 de prolonger et d'amplifier ce travail

partenarial unique en France pour soutenir les projets collaboratifs de R&D. En lien avec la contractualisation Région/collectivités qui sera proposée au second semestre 2020, en marge du CPER 2021-2027, un nouveau cadre d'intervention sera élaboré avec les collectivités souhaitant s'inscrire dans ce « guichet unique ».

Les projets collaboratifs de R&D qui constituent un investissement important pour la collectivité, visent à mettre en synergie recherche publique et recherche privée au service de l'emploi et des grandes transitions identifiées dans la Breizh COP. Cette logique d'investissement va encore s'amplifier, pour développer des actifs à haute valeur ajoutée et les produits/services ou procédés de l'économie bretonne de demain, répondant ainsi aux enjeux de l'accélération des transitions. La Région ajoute à cette préoccupation le souci de pouvoir mesurer le « retour sur investissement » sur son territoire des financements octroyés, en termes de création de valeur, ainsi que, dans un souci d'efficacité, celui d'une parfaite articulation des Pôles de Compétitivité avec les autres acteurs de l'écosystème régional. Concrètement, le soutien aux projets collaboratifs s'inscrira en particulier dans :

- Le nouveau dispositif national « PSPC-Régions » (Projets Structurants des Pôles de Compétitivité avec les Régions). Les projets retenus à cet appel à projets lancé à l'été 2019 seront proposés au financement début 2020, mais d'ores et déjà, en écho à la « régionalisation » des Pôles et à la demande des Régions, l'enveloppe nationale, devrait, elle aussi, être régionalisée, selon des critères qui restent à définir.
- Les différents appels à projets lancés par les Pôles à destination des PME, en lien avec Bpifrance et la Région Pays de la Loire.
- Après 4 éditions du dispositif régional en appui sur le FEDER, un 5ème appel à projets « l'innovation collaborative au croisement des filières » sera cette année intégralement financé par la Région et les collectivités. Piloté par la Région en lien avec les 7 Pôles de Compétitivité œuvrant en Bretagne et les 7 Technopoles, une enveloppe de 4 M€ pourra être consacrée à cet appel à projets. Déjà 45 projets collaboratifs innovants impliquant plus de 90 entreprises pour près de 17 M€ d'aides (8 M€ Région, 7 M€ FEDER, et 1,8 M€ des collectivités) ont été accompagnés depuis 2016. Les retombées des premiers projets sont encourageantes et les projets retenus en 2019 totalement inscrits dans le cadre de la Breizh COP. Cet appel à projets pourra s'articuler avec l'appel à projets « miroir » lancé pour la première fois en Pays de la Loire en 2020.

#### → Accompagner une nouvelle phase de projets structurants sur nos domaines d'innovation

De nouveaux projets structurants devraient émerger en 2020 y compris à l'échelle européenne, avec la déclinaison opérationnelle des projets Interreg Europe CYBER ou le programme ERA-NET « ICT-AgriFood », de programmes autour des « territoires d'innovation » ou la réponse à l'appel à projet national pour l'émergence de « plateformes Industries du Futur ». Les différents projets structurants bretons existants, accompagnés par les Pôles de Compétitivité, vont aussi nécessairement entrer dans une nouvelle étape en 2020 :

- Porté par la Fédération ACT Food Bretagne le projet tremplin Carnot « Agrifood Transition » a répondu à l'appel à projets de l'Agence Nationale de la Recherche pour être labellisé « Institut Carnot » en 2020, au service du « Bien Manger pour tous ».
- France Energies Marines (FEM) : la Région a officialisé son entrée au capital de la SAS France Energies Marines, après l'étude menée en 2019 et après confirmation du statut d'ITE (Institut de Transition Energétique), obtenu en juillet 2019. FEM va pouvoir dérouler son plan d'actions au service de la R&D de la filière française des Energies Marines Renouvelables (EMR), en appui sur les financements de l'ANR, de ses membres dont les collectivités.
- IRT b-Com : L'IRT, qui dispose désormais d'un accord de financement de l'Etat de 20 M€ supplémentaires jusque 2025, pour atteindre 80 M€ sur 2012-2025, va devoir obtenir l'accord des collectivités pour son financement au-delà de 2019. Son inscription dans le projet ESKEM DATA (Programme 311) et son rôle dans la déclinaison de la feuille de route régionale du Numérique responsable de la BreizhCOP seront essentiels pour pouvoir bénéficier du soutien régional. La Région poursuivra la dégressivité de son soutien en fonctionnement, au profit de l'investissement dans des projets, y compris pour l'appel à projets PME by b-Com lancé en 2019, qui sera financé en 2020.
- Au-delà du soutien à EXCELCAR sur la période 2019-2021 pour accompagner l'industrie des mobilités du futur, le besoin de plateformes d'innovation pour accélérer les transitions industrielles et la digitalisation de l'industrie sera mesuré, dans l'industrie mécanique et des mobilités, mais aussi dans l'industrie agroalimentaire, pour accompagner l'Usine Agro du Futur en appui sur Valorial, le CEA Tech, et BDI.

---

## Les actions du programme

### → Contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité

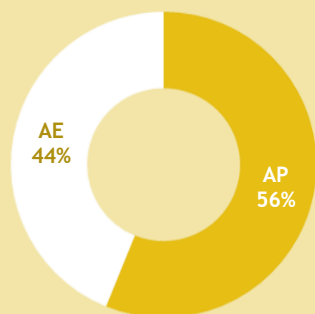
- ✓ Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité
- ✓ Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité

### → Accompagner les projets structurants

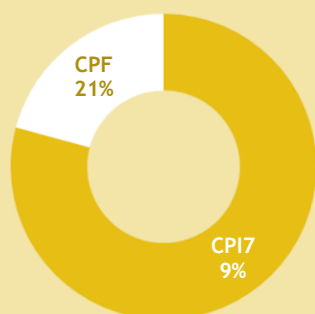
---

## Programme 203

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

**3 400 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

**2 655 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**9 070 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**2 380 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

### \\ Raison d'être du programme

La Région poursuit son engagement pour le développement de l'entrepreneuriat, l'accompagnement des porteurs de projet de création ou de reprise et le soutien aux chefs d'entreprises.

Elle s'appuie sur un ensemble cohérent d'outils d'ingénierie financière visant à constituer les maillons d'une chaîne du financement d'entreprise couvrant les étapes clés depuis la preuve du concept jusqu'à la phase de cession. Ces interventions sous forme de garanties d'emprunt, prêts d'honneur, fonds propres et quasi fonds propres visent systématiquement la recherche d'un effet levier optimal sur les financements privés.

### \\ 2020 en actions

→ Une année de pré-bilan Pass Création (analyse technique, qualitative et juridique) pour relancer, fin 2020, une nouvelle consultation pour ce dispositif qui court jusqu'à fin 2021

La déclinaison opérationnelle de Pass Création (accompagnement des créateurs ante et post création-reprise), se poursuit avec des groupements de partenaires pour assurer des parcours cohérents, sans rupture, et adaptés aux besoins des créateurs-repreneurs et veillant au respect du maillage territorial.

2020 sera la 3<sup>ème</sup> année du dispositif prévu pour durer jusqu'à 2021. Il s'agira donc de commencer le travail de préparation de futur marché prévu pour 2021.

En complément de Pass Création, la Région poursuit son accompagnement des entreprises en difficulté dans l'objectif de la préservation des emplois en apportant une aide à l'association EGEE, afin qu'elle mobilise du temps et des conseils aux dirigeants, ainsi qu'aux chefs d'entreprises ayant fait faillite, en aidant l'association « 60 000 rebonds ».

→ Un soutien au développement de l'entrepreneuriat

La Région poursuivra, son soutien au développement de l'entrepreneuriat, par sa présence et son soutien au salon Entreprendre dans l'Ouest. Elle poursuit par ailleurs son soutien, pour la 2<sup>ème</sup> année, au projet européen AWE de l'association EAFB, destiné aux femmes défavorisées porteuses de projet, et aux réseaux d'accompagnement de femmes qui ont le souhait de devenir cheffes d'entreprise et qu'il convient d'aider à débloquer certains freins spécifiques à leur démarche. Le soutien à l'entrepreneuriat féminin reste une priorité, il va être décliné sur les bases des actions du PAR signé en 2019.

→ Après le doublement du capital de Breizh Up, une réflexion globale sur les outils d'ingénierie financière

Devenu un acteur de référence de l'écosystème de l'amorçage en Bretagne avec un réseau étoffé de partenaires régionaux et nationaux, Breizh Up a réalisé, au 30 novembre 2019, 19 investissements dans de jeunes entreprises du territoire pour un total de 6,5 M€ -en complément 30 M€ ont été apportés par les autres investisseurs- les fonds jouant un effet de levier significatif dans les opérations financées.

Investisseur patient, Breizh Up a vocation à accompagner les entreprises du portefeuille lors de seconds, voire troisièmes tours de table avant d'envisager sa sortie. Au regard du montant de réinvestissement nécessaire sur les participations actives et de l'objectif d'investir dans de nouvelles lignes, la Région a décidé en mai 2019 de doubler le montant du capital de la société. A ce titre, une nouvelle contribution FEDER va être sollicitée.

Breizh Up est un maillon important d'une chaîne d'outils complémentaires actifs sur la phase risquée de l'amorçage et partageant l'objectif de contribuer à l'émergence des



pépites de l'économie de demain : ce parcours complet et modulable passant par le fonds de maturation, la SATT, le fonds de prêts d'honneur PHAR, les prêts d'amorçage avec Bpifrance, le fonds GO Capital Amorçage est proposé aux jeunes pousses qui veulent grandir et constitue un facteur d'attractivité de projets exogènes en recherche d'un terrain où s'implanter.

L'obligation de lancer en 2020 une étude ex-ante préalablement à la mobilisation de fonds européens dans les outils d'ingénierie financière est une opportunité pour la Région de se questionner sur l'évolution de Breizh Up à moyen terme, et plus largement, sur les besoins de financement peu ou mal couverts par les outils en place. Les réponses apportées seront appréhendées au regard des enjeux suivants :

- assurer aux entreprises une offre complète afin de répondre à une grande diversité d'attentes ;
- assurer une offre souple et adaptable, afin de répondre aux évolutions rapides des besoins, selon les secteurs et le contexte économique ;
- assurer la meilleure efficacité de l'action publique en la positionnant sur les créneaux où son intervention est déterminante et légitime, soit parce qu'elle est seule, soit parce qu'elle peut y déployer des effets de levier importants sur l'investissement privé. Parmi les cibles prioritaires figurent les entreprises présentes sur des secteurs d'activités confrontés à des fortes mutations et donc aux modèles économiques déstabilisés.

**▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques**

Parmi ses participations, Breizh Up soutient le modèle d'économie circulaire développé par la jeune entreprise Newcy qui vise à réduire la consommation de gobelets jetables.

### → Favoriser les transmissions d'entreprises

La transmission d'entreprises reste un enjeu majeur face à la perte potentielle d'emplois et de compétences que représentent les 32 200 entreprises bretonnes dont le dirigeant est âgé d'au moins 55 ans, et les 198 000 salariés (\*) qui y travaillent. La problématique de la transmission réside dans la capacité à mobiliser les dirigeants pour qu'ils s'y préparent. Les besoins d'accompagnement s'avèrent très différents s'il s'agit d'une entreprise artisanale ou commerciale, ou d'une transmission de PME. Un ensemble cohérent d'outils régionaux d'accompagnement et de financement des projets à fort effet de levier est mobilisable en fonction des besoins des repreneurs et de la taille de la cible :

- le fonds de prêts d'honneur BRIT : avec un objectif de 500 prêts en 2020, cet outil pourra être encore renforcé et adapté afin d'accompagner sa montée en puissance prévisionnelle en ciblant les publics qui en ont le plus besoin, notamment les salariés qui visent à devenir chefs d'entreprises
- la société d'investissement Breizh Invest PME : ex-BJE, renommée en 2019 en cohérence avec sa stratégie d'investissement au service de la transmission et de la croissance des PME bretonnes ;
- le Contrat développement transmission déployé en partenariat avec Bpifrance sur les transmissions sous forme d'achat de parts sociales ;

Une dynamique particulière va être mise en œuvre en faveur du secteur du bâtiment dont la pyramide des âges des dirigeants est particulièrement sensible et ce d'autant plus au vu de la qualité de son maillage territorial. Ce travail va s'immiscer dans la dynamique du Contrat d'Objectif et de Moyens de la filière, en cours d'élaboration.

Pour les aider à reprendre leur entreprise et leur permettre de franchir le cap important du salariat à l'entrepreneuriat, ou pour un public de cadres qui souhaiterait devenir chef d'entreprises. L'identification des opportunités offertes en Bretagne et la mise en relation de repreneurs pour les PME/PMI seront poursuivies en lien avec les Chambres de commerce et d'industrie, notamment autour du site « Reprendre en Bretagne », mais également avec les experts comptables.

Enfin, de nouvelles actions expérimentales pourront être mises en œuvre en fonction de la détermination d'intérêts locaux ou sectoriels.

En cas d'identification de problématiques particulières avec les EPCI, le dispositif Pass Commerce Artisanat pourra être adapté si nécessaire.

(\*) – source étude CCIB – CRMA juillet 2017

## Les actions du programme

### → Impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises sur l'ensemble du territoire breton

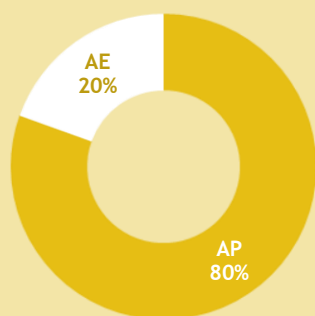
- ✓ Contribuer à la dynamique entrepreneuriale sur l'ensemble du territoire
- ✓ Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs-repreneurs, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement

### → Améliorer la structure financière des PME grâce aux outils d'ingénierie financière

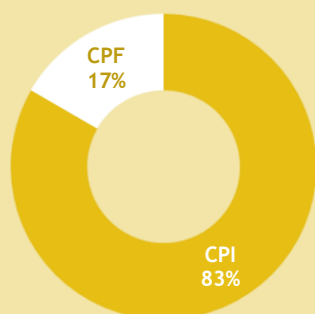
- ✓ Soutenir le développement des PME en intervenant en fonds propres et quasi fonds propres
- ✓ Renforcer l'apport personnel des porteurs de projets par les dispositifs de prêts d'honneur
- ✓ Soutenir le développement des PME en facilitant l'accès aux financements privés, sous forme de garanties

## Programme 204

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

17 110 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

4 152 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

20 710 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 130 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme assure la mise en place d'outils de soutien tant collectifs qu'individuels permettant aux entreprises bretonnes de bénéficier d'un maximum d'atouts dans le contexte concurrentiel et de fortes mutations auxquelles elles sont confrontées. Tous les secteurs d'activités contribuant à l'emploi mais aussi au maintien des services de proximité ont vocation à bénéficier de ces outils. Souvent partenariaux ils participent à la compétitivité et à la recherche de nouveaux marchés en ciblant particulièrement la capacité à identifier les évolutions des attentes des consommateurs et la prise en considération des futurs besoins sociétaux.

### \\ 2020 en actions

#### → Poursuite du déploiement des dispositifs dédiés à l'industrie

La Bretagne est et doit rester une région productive, le soutien au secteur industriel, employeur majeur de manière directe et indirecte est donc essentiel. Le programme Breizh Fab va se poursuivre. Grâce à une mobilisation partenariale d'ampleur inédite (Région, CCI, Cetim, UIMM, Maupertuis notamment), plus de 160 entreprises ont déjà pu bénéficier d'un accompagnement individuel.

Il a été décidé de le prolonger jusqu'à fin 2022, en mobilisant en complément le soutien financier de l'Etat. Les entreprises continueront à bénéficier des différentes solutions du programme : des accompagnements individuels, des rencontres prospectives animées dans le cadre du Comité de Développement des Industries de Bretagne ou des « défis partagés » qui permettent de mener des initiatives locales ou régionales en faveur de groupes d'entreprises. Le temps fort du programme « l'Open de l'industrie », qui a réuni 420 participants dont 200 industriels à Carhaix en 2019, sera renouvelé à l'automne.

L'ouverture du programme à l'industrie agroalimentaire, intervenue mi-2019, va être renforcée, grâce au partenariat avec l'Abea et Produit en Bretagne notamment.

Au vu des premiers éléments d'évaluation qui remontent de cette action et notamment de forts besoins en matière d'investissements productifs et de digitalisation, un appel à projets mobilisant du FEDER va être lancé en 2020 pour permettre une accélération de ces dynamiques. Doté de plusieurs millions d'euros, il contribuera à faciliter l'accès aux financements privés pour les PME bénéficiaires.

#### ▶▶ Breizh COP : Accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques

Dans le programme Breizh Fab, les entreprises peuvent d'ores et déjà solliciter un accompagnement sur les enjeux de « management des processus QSE et RSE ». En 2020, il est envisagé de mener une action plus volontariste pour inciter les entreprises à avancer sur ces questions, en ayant une approche plus globale autour des enjeux d'économie circulaire et de la fonctionnalité. Les liens seront d'ailleurs renforcés avec l'action portée par le Club Immaterra Bretagne qui accompagne déjà une vingtaine d'entreprises, vers un changement de modèle économique.

#### → Accompagnement des entreprises IAA dans l'amélioration de leurs performances

2020 sera la dernière année de programmation pour le Plan de Développement Rural Breton 2014-2020. La Région poursuivra encore son soutien à l'investissement dans les industries agro-alimentaires en accompagnant les entreprises dans l'amélioration de toutes leurs performances.

En effet, de nouveaux enjeux nécessitent une transformation des industries agroalimentaires. Les habitudes alimentaires changent et les attentes des consommateurs, sont plus fortes et plus variées (sécurité, qualité, traçabilité, impact des aliments sur la santé...).

Les questions sociétales et environnementales occupent aussi une place plus grande et sont au cœur de la démarche Breizh COP : gestion de la consommation d'énergie, amélioration des conditions de travail, prévention des troubles musculo-squelettiques ( TMS), développement des circuits courts, évolution des pratiques en terme de bien-être animal.

Pour rester performants, les industriels doivent moderniser et flexibiliser leur chaîne de production, se positionner sur de nouveaux process et de nouveaux segments (le bio, le végétal, les « sans » pesticides, antibiotiques, additifs etc..., les emballages recyclables). Les investissements doivent s'adapter aux besoins du marché, aux exigences des cahiers des charges.

C'est pourquoi sur 2020, d'importants crédits régionaux seront encore mobilisés en faveur des IAA, le plus souvent en contrepartie aux aides FEADER dont la Région est autorité de gestion. Ce sont déjà plus de 73 M€ de fonds publics qui ont été mobilisés sur ce dispositif depuis l'adoption du Programme de Développement Rural, contribuant ainsi à un rebond des emplois dans les IAA après les années de crise du début de la décennie. En parallèle les réflexions sur la future programmation devront s'inscrire dans l'objectif d'une Bretagne région n°1 en Europe du « Bien manger pour tous ».

**►► Breizh COP : des aides à l'investissement pour accélérer la croissance des entreprises**

Les outils d'accompagnement du programme 204 permettent d'atteindre spécifiquement certains objectifs de la démarche Breizh COP. Les aides à l'investissement dans le secteur agro-alimentaire notamment dont on peut constater une accélération des mutations vers plus de valeur ajoutée, de sécurité alimentaire, de réduction des emballages et vers de la haute qualité nutritive et gustative en favorisant l'approvisionnement de proximité. Les actions engagées par les entreprises dans l'amélioration des conditions de travail et du bien-être animal sont également une réponse aux objectifs de la Breizh COP qui bénéficient du soutien la Région.

**→ Poursuite de la montée en puissance du PASS COMMERCE et ARTISANAT**

L'année 2020 verra la poursuite de la montée en puissance du dispositif PASS COMMERCE et ARTISANAT sur les territoires des 53 EPCI l'ayant mis en œuvre, et très probablement l'entrée de 1 à 2 EPCI supplémentaires. Conçu et financé en partenariat avec les EPCI, le PASS COMMERCE et ARTISANAT est fortement apprécié sur les territoires car il irrigue directement le cœur de vie des centres bourgs et des centres villes en contribuant à maintenir des activités commerciales et artisanales pour les habitants. Depuis l'origine du dispositif mi-2017, 938 entreprises commerciales ou artisanales ont bénéficié d'une subvention au titre du PASS COMMERCE et ARTISANAT pour des projets d'investissements situés sur 310 communes, dont 257 ont moins de 5 000 habitants. 5,4 M€ de subventions ont ainsi été engagés sur les territoires en cofinancement Région/EPCI, permettant la réalisation de près de 34 M€ d'investissements liés à l'acquisition d'équipements de production, d'investissements d'embellissement et d'attractivité, de travaux immobiliers ou de mise aux normes, ou d'investissements liés à l'intégration du numérique ou de stratégie commerciale. Pour 2020, l'activité prévisionnelle est estimée à près de 1 000 PASS COMMERCE et ARTISANAT accordés sur les territoires. Par ailleurs, le partenariat établi entre la Région, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne, permettant aux EPCI qui le souhaitent de pouvoir s'appuyer sur les chambres consulaires territoriales pour assurer la mise en œuvre opérationnelle sur leurs territoires, sera renouvelé. Une analyse plus qualitative va être réalisée cette année au vu du volume d'aides octroyées et de projets soldés.

**►► Breizh COP : faire vivre une Bretagne des proximités**

Le dispositif PASS COMMERCE et ARTISANAT contribue à conforter, dynamiser et animer les centralités urbaines, périurbaines et rurales. Il participe au maintien d'une économie locale et des commerces de proximité, et contribue à ancrer la population dans les petites communes.

**→ Accompagner les entreprises du tourisme**

En 2019, la Région a accompagné 16 projets touristiques (campings, hôtels, parcs de loisir, équipements touristiques de loisir) et mobilisé 1.9 M€, elle poursuivra son accompagnement en 2020. Celui-ci permet la reprise, la modernisation, la création ou l'extension d'établissements, qui ainsi sont en capacité de répondre aux nouvelles attentes de la clientèle. Comme pour tous les secteurs la question de l'incitativité du soutien va être interrogée et le soutien aux PME privilégié.

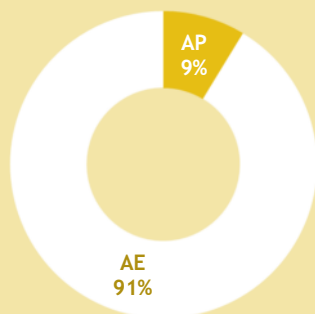
**→ Soutien des entreprises bretonnes dans leur développement à l'international**

Même si la conjoncture économique ne pousse pas forcément à la prospection de nouveaux marchés, la première difficulté avérée étant de trouver les RH nécessaires pour honorer les commandes en cours, il est indispensable de penser plus long terme et l'international est un segment potentiel de développement. Or, pour avoir accès aux marchés internationaux, la participation à des salons reste le mode de prospection privilégié des entreprises. Cela permet de rencontrer des acheteurs potentiels, d'appréhender la concurrence internationale et globalement de saisir la pertinence et les opportunités de se positionner sur un territoire. Bretagne Commerce International (BCI) proposera en 2020 un programme d'une cinquantaine de salons internationaux couvrant les principaux secteurs d'activités bretons. En parallèle les dispositifs régionaux (Pass export Comm, VIE, ...) seront maintenus.

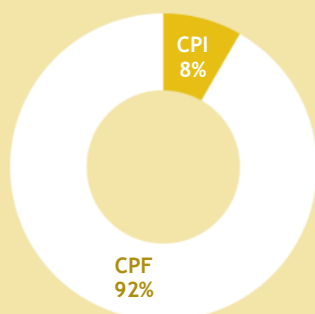
BCI continuera également à se mobiliser sur les enjeux liés au Brexit, en partenariat avec les douanes notamment, pour une bonne information des entreprises bretonnes concernées.

## Programme 205

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

400 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

4 203 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

400 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 414 600 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

### \ Raison d'être du programme

Si la Bretagne se classe toujours en tête des régions françaises en termes d'emploi dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), notamment du fait du poids des coopératives et des mutuelles, elle s'inscrit dans la tendance nationale d'une baisse de ses effectifs depuis 2018. La contraction des emplois se concentre principalement sur l'emploi associatif touché notamment par la réforme nationale des contrats aidés.

Pourtant, dans un contexte de remise en cause des modèles et systèmes de valeur traditionnels, l'ESS est plébiscitée comme étant une réponse pertinente aux besoins des territoires et de leurs habitants. Environnement, santé, culture, action sociale, enseignement, commerce, sport, sont autant de champs couverts par les entreprises et associations du territoire en parfaite adéquation avec les objectifs de la Breizh COP. L'innovation sociale est une des priorités de la Stratégie Régionale pour l'ESS (SRESS) dont un bilan sera effectué fin 2020.

Afin de renforcer les démarches entrepreneuriales, la Région soutient les têtes de réseaux régionales (Chambre régionale de l'ESS, l'Union régionale des Scop, le Mouvement associatif de Bretagne...), mais contribue également à structurer un écosystème dédié pour l'émergence et l'accompagnement des projets (pôles ESS, TAG Bzh, CAE). La Région veille également à la bonne articulation et à l'optimisation des outils de financement avec ses partenaires (Bretagne Active, Finansol, les Cigales ...).

Garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans tous les territoires est un objectif de la Breizh COP. Si cette ambition se décline prioritairement en 2019 et 2020 au sein des compétences régionales en matière de formation, d'emploi et de développement économique, c'est progressivement l'ensemble des domaines d'intervention de la Région qui devront être concernés par l'intégration d'objectifs dédiés.

### \ 2020 en actions

→ **Impulser l'innovation sociale pour développer l'activité et l'emploi durable et répondre aux besoins des territoires**

Pour soutenir le développement des projets socialement innovants, la Région œuvre principalement sur deux axes :

#### 1 – Les outils d'accueil et d'accompagnement

Les 21 antennes des pôles de l'ESS et les 4 incubateurs Tag existants permettent désormais un maillage de l'ensemble de la Bretagne pour accompagner les projets innovants en création ou en développement. En 3 ans, 96 entrepreneurs ont été accompagnés par les Tag bretons. 35 entreprises et 59 emplois ont été créés dans des domaines d'activité divers (commerce de proximité, service aux entreprises, santé, lien social). L'objectif en 2020 est de poursuivre cette structuration, favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les pôles, les Tag des différents territoires afin d'enclencher une montée en compétences collective. L'intégration des pôles au Service Public de l'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ) s'effectue progressivement au sein des EPCI, permettant ainsi une sensibilisation ou, pour les plus avancés, une totale appropriation des enjeux de l'ESS.

#### 2 – Les outils d'ingénierie financière

Bretagne Active est un des principaux acteurs de l'accompagnement des entreprises pour le financement de l'ESS (quasi fonds propres et garanties). En 2019, ce sont un peu plus de 130 structures réparties de façon homogène sur les quatre départements qui ont bénéficié des outils partenariaux développés avec la Région. En 2020, un nouvel outil de financement sera mis en place avec Bpifrance lors d'un appel à projets sur 3 ans, le Fonds d'Innovation Sociale (FISO). Il pourra permettre d'accompagner jusque



30 projets par an grâce à une dotation régionale d'un million d'euros (financement sur le programme 201). L'objectif est d'accélérer le développement de l'ESS en Bretagne et d'accompagner son changement d'échelle.

Ces actions menées en faveur du développement de l'innovation sociale sont en cohérence avec les objectifs de la Breizh COP : « Dynamiser la création d'emplois locaux et la réponse aux besoins des habitant.e.s en soutenant l'émergence de projets d'innovation sociale ayant un modèle économique ».

**►► Breizh COP : favoriser l'accès des entreprises d'insertion et de travail adapté à la commande publique**

Pour gagner en performance économique par la performance sociale et environnementale des entreprises (objectif 12 de la Breizh COP), la Région soutient les têtes de réseaux qui œuvrent pour l'insertion des personnes en difficulté et pour l'inclusion des personnes en situation de handicap (Fédération des Entreprises d'Insertion, Union Nationale des Entreprises Adaptées) en favorisant leur accès à la commande publique et en encourageant les achats responsables (démarche RSE de entreprises et des collectivités).

→ **La mise en œuvre de la feuille de route « Vie Associative » (VA)**

La vie associative bretonne contribue fortement au développement durable et solidaire des territoires. La Bretagne compte entre 65 000 et 70 000 associations en activité dans lesquelles se mobilisent entre 640 000 et 700 000 bénévoles, soit environ un-e habitant-e sur quatre.

Les associations employeuses doivent toutefois faire face à un désengagement de certains acteurs que la Région, qui a déjà dégagé des moyens additionnels, n'a ni vocation, ni surtout capacité à compenser. L'appel à projets « Défis vie associative » en 2019 a créé une forte attente qui n'a pu être totalement satisfaite au regard de l'ampleur des candidatures reçues. En 2020, le soutien à l'emploi associatif se poursuivra, mais sous d'autres formes et en concertation avec le Mouvement associatif breton.

Les dispositifs et outils existants (dispositif local d'accompagnement [DLA], Formations des bénévoles associatifs [FDVA]...), continueront d'être soutenus et mobilisés et viendront en appui ou en complémentarité de ces nouvelles dispositions. La mise en œuvre du Contrat d'action publique permettra d'accroître la capacité d'action de la Région.

La déclinaison de la feuille de route de la vie associative co-construite entre la Région, le Mouvement Associatif de Bretagne et les services de l'Etat se poursuivra avec comme temps forts, l'organisation de la 1<sup>ère</sup> rencontre régionale des acteurs de l'accompagnement au printemps et des 2<sup>èmes</sup> Assises régionales de la Vie Associative à l'automne 2020.

→ **Déployer l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques régionales et sur tous les territoires**

La connaissance statistique sexuée systématique, détaillée et renouvelée de la place, des fonctions et des usages de chacun-e permet de repérer et de révéler la persistance d'inégalités entre les femmes et les hommes. En 2020, l'édition de chiffres clés Egalité femmes-hommes constituera un point d'appui pour observer leur évolution sur des champs prioritaires de l'action publique en Bretagne et au plus proche des territoires.

Huit projets ont été retenus en 2019 dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt régional, co-instruits par des membres du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne. Ces projets qui proposent, pour certains, des modalités innovantes pour former des professionnel-le-s de l'insertion sociale, de la formation, de l'emploi à une meilleure appréhension de l'égalité femmes-hommes dans leur domaine d'activité, et pour d'autres, des actions destinées à accompagner de façon spécifique des femmes en situation de monoparentalité se concrétiseront dans les territoires et montreront à voir la diversité et le foisonnement des initiatives. Ils alimenteront utilement l'évolution des aides régionales.

En parallèle, la Région se mobilisera plus spécifiquement pour favoriser la sensibilisation et l'implication des EPCI sur les questions d'égalité.

Enfin, le soutien aux associations de défense et de promotion des droits des femmes, aux acteurs et actrices qui souhaiteraient agir en faveur de la mixité, de l'égalité professionnelle et/ou contre les violences sexistes et sexuelles sera poursuivi.

---

## Les actions du programme

- Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires
  - S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'ESS pour développer des emplois pérennes et de qualité
  - Développer le dialogue social dans les entreprises et les territoires
  - Garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes
-

## Programme 206

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

[Barre à compléter]

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

5 781 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

[Barre à compléter]

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 861 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

### \\ Raison d'être du programme

L'économie bretonne est confrontée à de formidables mutations, notamment une digitalisation toujours plus forte, des marchés de plus en plus exigeants, avec des clients souhaitant de nouveaux critères différenciant dépassant la seule compétitivité tels que l'éthique, l'empreinte carbone, la recyclabilité, l'origine et les conditions de production....

Ce programme a vocation à accompagner les entreprises qui s'inscrivent dans cette dynamique, en finançant les têtes de réseaux et les 2 opérateurs majeurs que sont BDI et BCI.

### \\ 2020 en actions

Dans un contexte où l'agilité et la réactivité sont des atouts majeurs, il est indispensable d'avoir des outils accessibles et lisibles pour les entreprises afin de les mettre dans les meilleures conditions, tout particulièrement sur les filières émergentes, à fort potentiel de croissance.

BDI sera mobilisée dans ses missions d'accompagnement et d'anticipation des mutations de l'économie bretonne. Elle le fera en appui sur ses missions socles d'observation de connaissance et de promotion de l'économie et des entreprises. Elle interviendra dans le cadre des Grands Projets Structurants qui seront progressivement repositionnés en parfaite cohérence avec les objectifs de la Breizh COP et en particulier avec les 6 engagements prioritaires du Conseil régional. BDI sera également mobilisé pour animer la dynamique d'engagements des acteurs économiques autour des objectifs de la Breizh COP. Par ailleurs, 2020 permettra de faire avancer le projet de rapprochement, pour plus d'efficacité, des deux agences régionales que sont BDI et BCI.

Il est à noter également le déploiement d'une nouvelle action pour les entreprises bretonnes de l'aéronautique dans le cadre du programme Industrie du Futur porté par le Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS). Cette action permettra notamment d'accompagner la transformation numérique des entreprises du secteur. En effet, même si la filière n'est pas toujours clairement identifiée en tant que telle sur le territoire, il existe de nombreuses compétences, notamment en électronique, réalité virtuelle, mécanique de précision ou encore matériaux composites. Une réflexion de structuration de la filière au sein d'un nouveau cluster est en cours.

En 2020, un accélérateur régional dédié à l'agroalimentaire et porté par Bpifrance, va prendre un tour opérationnel pour accompagner 20 PME bretonnes. Par un accompagnement individuel sur mesure, complété par des séminaires thématiques, l'objectif de ce programme est d'améliorer la compétitivité des entreprises, et de les aider à accélérer leur développement en lien avec les mutations auxquelles l'industrie agroalimentaire est confrontée. Les PME identifiées ont un fort potentiel, il s'agit par leur inscription dans cet accélérateur de les aider à devenir les ETI de demain.

L'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires (Abea) va poursuivre avec le soutien de la Région son action en faveur des PME bretonnes de la filière agroalimentaire, en les accompagnant sur l'amélioration de leur performance en matière d'achats, ceci s'inscrivant dans l'engagement du « Bien manger pour tous ».

### → Renforcer la coopération entre les acteurs de l'accompagnement à l'international

Toujours dans le même objectif d'additionner les forces pour s'assurer des dynamiques communes, en juillet 2019, la Région, Bpifrance, Business France et Bretagne Commerce International ont signé un protocole d'accord dans le cadre de la Team

France Export. L'objectif est d'améliorer la coordination des différents acteurs qui accompagnent le développement à l'export par une meilleure information sur leurs actions respectives, un partage d'informations sur les besoins formulés par les entreprises et les attentes sur les différents marchés. En 2020, ce partenariat sera déployé à travers différentes actions communes qui seront travaillées au sein du Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE). Ces actions s'inscrivent également dans le cadre du Service Public de l'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ) qui a vocation à traiter l'ensemble des sujets liés au développement des entreprises.

### → Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

Travailler la marque employeur et globalement la capacité à se différencier est essentiel pour attirer et conserver ses talents, il n'y a pas de développement économique durable sans prise en considération des attentes des salariés. Voilà pourquoi, les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail continueront d'être soutenues, notamment via l'accompagnement de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract).

#### ▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : accroître la qualité de vie au travail

En 2020, l'Aract prévoit de travailler sur les questions de santé au travail en lien avec les enjeux d'attractivité des métiers et de qualité de vie au travail. Cette intervention pourra se décliner sous forme d'actions collectives régionales ou locales, sectorielles ou non. Par ailleurs, l'Aract souhaite poursuivre son intervention en faveur de l'égalité professionnelle, en agissant plus spécifiquement sur les questions de violences sexistes en milieu de travail. Il est notamment envisagé de mener des actions dans le secteur du transport.

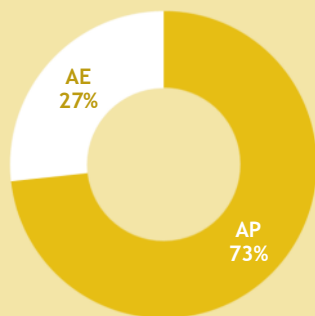
L'Aract va capitaliser sur l'opération qu'elle a menée en 2018-19 sur la prise en compte des conditions de travail dans les projets de conception d'abattoirs. 2 abattoirs bretons ont été accompagnés et les enseignements de cette démarche ont pu être valorisés, lors d'un séminaire technique, organisé le 16 octobre 2019, en lien avec le Ministère de l'agriculture. Désormais, il s'agit de faire essaimer cette démarche auprès d'un plus grand nombre d'acteurs, grâce à la diffusion d'outils.

## Les actions du programme

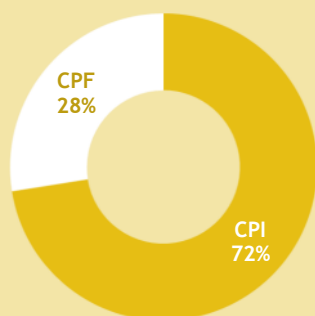
- Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne
- Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises
- Soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie
  - ✓ Favoriser le développement des filières structurantes de l'économie bretonne
  - ✓ Renforcer la coordination de l'économie bretonne
  - ✓ Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

## Programme 207

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

19 900 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

7 250 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

14 150 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 370 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

### \\ Raison d'être du programme

L'économie bretonne est intimement liée à son agriculture et son industrie agroalimentaire. Le développement des filières de production doit de plus en plus s'envisager dans un contexte de transition écologique, d'anticipation des évolutions climatiques qu'il s'agit de contribuer à réduire et de bouleversements des modes de consommation.

En effet, la question de l'effondrement de la biodiversité, l'accélération du changement climatique et la problématique de l'accès à la ressource en eau sont autant de défis auxquels le monde agricole est désormais confronté. Si elle doit s'y adapter rapidement, l'agriculture constitue également le premier levier capable d'apporter des réponses concrètes et rapides à ces dérèglements. L'agriculture et l'alimentation restent des sujets de préoccupation majeure de nos concitoyens. Un an après l'adoption de la loi EGALIM, les résultats pour l'amélioration du revenu agricole n'ont pas été atteints.

Dans ce contexte, on s'oriente vers un budget de la PAC très en deçà des enjeux pour accompagner la transition des exploitations agricoles. En parallèle, l'Etat a annoncé sa volonté de recentraliser une partie des crédits du FEADER alors que la Bretagne a su démontrer depuis 2014 sa capacité à gérer efficacement les fonds du 2ème pilier de la PAC. Voilà pourquoi la Région a réaffirmé fortement auprès de l'Etat sa volonté de pouvoir gérer les deux piliers de la PAC dans le cadre de son projet de différenciation régionale et pour avoir les indispensables leviers d'impulsion des mutations.

La Région appuie toujours sa politique agricole sur la mise en œuvre du Programme de Développement Rural Bretagne 2014-2020, lequel s'articule principalement autour des axes prioritaires suivants : plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCA EA), programme d'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs (Dotation JA), Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et dispositifs de valorisation du bocage et de la forêt.

En 2020, dernière année de la programmation, la Région comme elle s'y était engagée, va poursuivre ses engagements pour accompagner la nécessaire transition des exploitations agricoles afin que la Bretagne soit reconnue par tous comme le leader européen du « Bien manger pour tous » conformément aux engagements de la Breizh COP.

### \\ 2020 en actions

#### → Renouvellement des générations en agriculture : déploiement du prêt d'honneur

Le renouvellement des générations en agriculture est un enjeu majeur pour le développement d'une agriculture performante et durable, pour l'équilibre de nos territoires et pour le maintien du tissu rural.

La Bretagne reste l'un des territoires où l'on s'installe le plus en France avec la région Pays de la Loire. Depuis 2014, près de 2 800 jeunes agriculteurs ont bénéficié des aides à l'installation pour plus de 52 M€ de soutien public (DJA : Dotation Jeunes Agriculteurs).

En Bretagne 50% des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans et vont cesser leur activité dans les dix ans à venir. La transmission des exploitations agricoles constitue donc un enjeu majeur pour l'avenir des filières agricoles. Il s'agit de profiter de cette opportunité pour installer de nouveaux porteurs de projets et pérenniser le modèle agricole familial breton.

Le dispositif de prêt d'honneur unique en France par son ampleur permet de faciliter l'installation des jeunes et la reprise des exploitations. Depuis sa création, 123 agriculteur-riche-s ont pu bénéficier de ce prêt d'honneur à l'installation, ce qui représente 5,3 millions d'euros accordés et qui ont permis de mobiliser 81 millions d'euros de prêts bancaires associés. Au total, ce sont 229 emplois qui ont été préservés ou créés. Lors de la prochaine programmation des fonds européens, la Bretagne va se voir confier la gestion du soutien à l'installation des jeunes.

#### → Moderniser les outils de production agricole et adapter les systèmes de production

La Région a souhaité faire de la compétitivité dans les filières agricoles un axe majeur de sa politique d'accompagnement à l'agriculture bretonne. Ce sont désormais plus de 7 500 exploitations qui ont été accompagnées pour un montant de crédits public de plus 187 M€ et près d'1,1 milliard d'euros investis dans les exploitations bretonnes.

Ce plan permet d'accompagner l'évolution des pratiques agricoles, de soutenir la modernisation des outils de production pour de meilleures conditions d'élevage et de travail, la diminution de la consommation énergétique et enfin de renforcer l'autonomie alimentaire dans les élevages.

#### → Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole : développer le photovoltaïque et la microméthanisation dans les exploitations agricoles

Afin de développer la place des énergies renouvelables dans les exploitations, la Région souhaite renforcer l'autonomie énergétique des fermes en Bretagne avec l'objectif de développer des modèles d'autoconsommation énergétique. L'appel à projet sur le développement du photovoltaïque en autoconsommation, qui a permis de soutenir plus de 160 installations solaires agricoles en 2019 pour 1,7 million d'euros, sera reconduit en 2020 sur toutes les filières à l'exception de la filière porcine qui sera accompagnée sur la biosécurité dans le contexte de la PPA. Après le lancement officiel du label Haies pour promouvoir une gestion et une valorisation durable du bocage en France, la Région poursuivra son accompagnement pour organiser son déploiement et labelliser les premiers projets bretons, tant au niveau des agriculteurs que des structures vendeuses (structures de type SCIC bocage). Enfin, la Région va poursuivre son accompagnement au développement de la microméthanisation qui vise à favoriser l'autonomie énergétique des exploitations et à réduire l'empreinte climatique de la ferme bretonne, dans des conditions compatibles avec la qualité des milieux.

#### → Soutenir la compétitivité de la filière bois : déployer le programme Breizh forêt bois

La filière forêt-bois est un des secteurs clés de l'économie régionale pour accélérer les transitions économique, énergétique, climatique. Face aux enjeux du changement climatique, le programme de replantation forestière Breizh Forêt Bois impulsé par la Région fin 2015 a permis la plantation de plus d'1 million d'arbres à travers la Bretagne.

Afin d'accélérer la dynamique de plantation face au défi du changement climatique, la Région a retenu l'objectif de 5 millions d'arbres plantés dans les 5 prochaines années, en s'appuyant notamment sur les programmes Breizh forêt bois et Breizh bocage.

Pour y parvenir, la Région souhaite mettre en place dès 2020 un Fonds Régional de Plantation Forestière ouvert aux acteurs privés soucieux de s'impliquer dans la lutte contre le changement climatique en Bretagne.

#### → Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles : de nouveaux appels à projet sur les MAEC et l'agriculture de conservation

Dans un contexte économique où la survie de l'exploitation agricole reste un sujet de préoccupation majeure, l'accompagnement au changement de système via les Mesures Agro-environnementales et Climatiques et les aides à la Bio restent des leviers majeurs pour accompagner les transitions et sécuriser le revenu des agriculteurs. Ces dispositifs connaissent un important succès puisque plus de 5 500 agriculteurs se sont déjà engagés pour plus de 205 M€ de crédits publics mobilisés. Alors que l'année 2020 aurait dû être une année blanche sur ces mesures, afin de ne pas arrêter la dynamique en cours, la Région a fait le choix de maintenir son accompagnement sur bon nombre de mesures. 6 M€ de FEADER complémentaires sont ainsi dégagés en faveur des MAEC.

Enfin, une expérimentation spécifique va être conduite pour accompagner le développement de l'agriculture de conservation, essentielle pour la préservation de la qualité des sols et l'atténuation des émissions de GES (gaz à effet de serre).

---

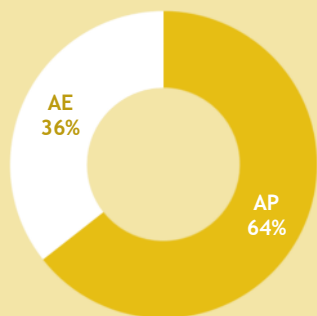
## Les actions du programme

- Renouveler les générations dans l'agriculture
- Développer la compétitivité des outils de production agricoles et forestiers
- Développer les filières de valorisation des produits agricoles
- Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement
- Favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles

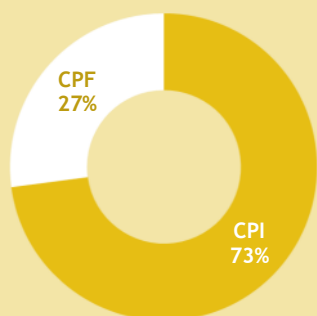


## Programme 208

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

4 810 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

2 660 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

7 082 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 631 500 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

### \\ Raison d'être du programme

L'année 2019 a vu l'adoption du Contrat d'action publique pour la Bretagne qui précise les axes sur lesquels la Région et l'Etat souhaitent agir en priorité : la filière halieutique, le développement des EMR et les ports.

En 2020 la mise en œuvre de la *Stratégie Bretonne Mer et Littoral* (SBML) va se poursuivre avec le déploiement par la Région de plusieurs opérations qui contribueront directement à la Breizh COP, comme par exemple :

- la mise en œuvre des chantiers du volet maritime du Contrat d'action publique pour la Bretagne ;
- le lancement de plusieurs actions en faveur de la biodiversité marine (macrodéchets, etc.) ;
- la mise en œuvre d'un « Pass Classe de mer » afin de promouvoir la pratique de la mer par les élèves bretons ;
- Le soutien à la création, au développement et à l'adaptation à la transition écologique et énergétique des entreprises de la filière halieutique, très majoritairement au travers du cofinancement des mesures du *Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche* (FEAMP).
- Une contribution à la compétitivité de la filière halieutique, principalement à travers le groupement interportuaire Pêche de Bretagne.

La planification des espaces maritimes pour accueillir les futurs parcs éoliens offshore flottants au large de nos côtes occupera en 2020 une place importante au sein de nos priorités d'action.

### \\ 2020 en actions

#### → Une année majeure pour l'exécution du FEAMP et son avenir

L'enjeu de l'année 2020 sera d'augmenter la capacité de programmation et de paiement des crédits FEAMP. Cela sera la dernière année pleine pour leur programmation malgré une prolongation sur 2021.

La Région, principalement en cofinancement du FEAMP, accompagne l'aide à la création d'entreprises de pêche ou l'installation et la transmission des entreprises aquacoles. Elle soutient également les investissements des entreprises de pêche, d'aquaculture, de commercialisation et de transformation des produits, en faveur de l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité, d'une meilleure valorisation des produits et d'une diminution de leur impact sur l'environnement.

Les concessionnaires des ports de pêche bénéficient également du soutien régional et du FEAMP pour leurs investissements.

Concernant le volet territorial du FEAMP (Développement local mené par les acteurs locaux – DLAL), l'enjeu principal pour 2020 est de programmer et de payer les dossiers sélectionnés par les *groupes d'action locale pêche aquaculture* (GALPA). Le Conseil régional est le principal co-financier des projets sélectionnés par les GALPA.

L'année 2020 s'annonce également importante pour la préparation du futur FEAMP (2021-2027). Un important travail de concertation est engagé afin de travailler une stratégie bretonne renouvelée en faveur des filières de la pêche et de l'aquaculture qui a vocation à alimenter le débat national et européen, mais aussi contribuer à la dynamique Breizh COP. La mise en œuvre du Brexit impactera certainement ces travaux.

**►►► La restructuration des halles à marée de Concarneau et du Guilvinec en faveur du Bien manger pour tous**

La Région cofinancera les travaux de restructuration des halles à marée de Concarneau et du Guilvinec portés par le *Syndicat mixte des ports de pêche plaisance de Cornouaille* (SMPPC) et la *Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest* (CCIMBO). Par l'amélioration des conditions de conservation des produits, la réduction des manipulations et de la durée des ventes, ces projets concourent à l'amélioration de la qualité des produits et ainsi au bien manger. A noter que la démarche du Groupement Pêche de Bretagne contribue également à cet objectif du Bien manger pour tous et toutes.

→ **Déploiement du groupement interportuaire**

Les travaux du groupement Pêche de Bretagne, animés et financés notamment par la Région se poursuivent. Face aux nombreux sujets identifiés, une priorisation a été réalisée fin 2019. L'objectif est notamment d'aboutir à davantage d'harmonisation et de mutualisation en ce qui concerne la valorisation des produits (prise en charge des produits parasités, gestion des réclamations des acheteurs sur la qualité, l'amélioration du tri ou la communication). Un des enjeux en 2020 sera d'impliquer davantage l'échelon politique, aussi bien pour les concédants que les concessionnaires portuaires. C'est la condition pour aboutir sur des projets collectifs opérationnels (telle qu'une structure commune pour mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue en matière de tri). En lien avec la création de l'association Breizhmer, un travail sera mené sur la communication des produits qui pourrait aboutir à un label ou une marque bretonne.



→ **Mise en œuvre du plan d'action de la Stratégie Bretonne Mer & Littoral et de la feuille de route mer et littoral.**

La stratégie a été adoptée en 2018. La Région a adopté dans la foulée sa feuille de route mer et littoral qui constitue la contribution de la Région à cette stratégie. Avec l'Etat elle a aussi adopté en février 2019 le Contrat d'action publique pour la Bretagne comprenant un volet mer composé de 3 axes. La stratégie est annexée au *Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires* (SRADDET), arrêté par le Conseil régional en novembre 2019. L'ensemble de ses opérations et actions viennent nourrir le projet politique régional.

**►►► Breizh COP : doubler d'ici à 2022 le nombre de départs de jeunes breton·ne·s en classe de mer**

La stratégie de la Bretagne pour la Mer et le Littoral met en avant l'éducation à la mer comme un des meilleurs moyens pour favoriser une appropriation collective des enjeux maritimes et pour faire évoluer les comportements individuels. Les séjours en classe de mer constituent l'un des meilleurs vecteurs de cette éducation à la mer. L'objectif du « Pass Class de mer » est de favoriser le départ des jeunes breton·ne·s en classe de mer en prenant en charge tout ou partie des coûts de transport pour les structures envoyant des groupes de jeunes breton·ne·s en classe de mer en Bretagne.

**►►► Breizh COP : le bon fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers**

Le maintien des services rendus par les écosystèmes marins à notre territoire, à notre économie et à la société est une condition *sine qua non* du développement maritime de la Bretagne. Pour cela la Région va mettre en œuvre plusieurs actions pour réduire les pressions humaines les plus impactantes pour les écosystèmes marins et côtiers :

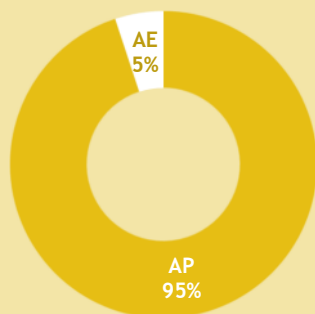
- Prise en compte de la biodiversité marine dans les missions de l'Agence bretonne de la biodiversité ;
- Développement des aires marines éducatives ;
- Plan de lutte contre les macro-déchets.

## Les actions du programme

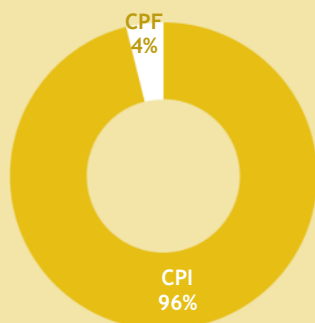
- Mettre en œuvre la stratégie maritime bretonne
- Animer et accompagner les transitions et l'innovation maritime
- Soutenir la création et le développement des entreprises de la filière halieutique
- Contribuer à la compétitivité de la filière halieutique

## Programme 209

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

**58 830 100 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

**3 143 400 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**77 305 900 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**3 123 400 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Développer le système portuaire

### \\ Raison d'être du programme

Les ports contribuent à l'économie régionale en offrant aux territoires des capacités logistiques. Les domaines portuaires accueillent aussi des entreprises et des emplois industriels. C'est pourquoi, la stratégie portuaire du Conseil régional concerne toutes les filières d'activités : le commerce (marchandises et passagers) la réparation navale, la pêche et la plaisance.

En 2020, une nouvelle génération de contrats de concession entrera en exécution pour les ports de Lorient et Saint-Malo, traduisant les ambitions de la Région en matière d'environnement, de performance économique, de valorisation foncière mais également de gouvernance des places portuaires.

A Brest, la création de la société portuaire portera les ambitions communes des acteurs locaux et de la Région pour une gouvernance très intégrée du port, alors même que la joint-venture NAVANTIA-WINDAR posera les premières pierres de son installation industrielle, pour la construction des pièces de fondations pour les éoliennes du champ offshore de Saint-Brieuc.

Ces projets contribueront au repositionnement stratégique des ports bretons.

### \\ 2020 en actions

#### → Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires

La Région Bretagne est propriétaire d'un vaste patrimoine bâti situé dans les zones industrialo-portuaires. Si ce patrimoine est largement concédé, la Région reste responsable de la conservation de certains éléments de patrimoine. En 2020, la Région engagera des opérations de conservation du bâti, notamment dans les zones concernées par le PPRT (Brest).

#### → Assurer l'entretien du patrimoine portuaire pour en garantir la pérennité

La structuration d'une politique patrimoniale des ouvrages portuaires permet d'ores et déjà d'objectiver les priorités des opérations de maintenance à conduire en 2020. C'est ainsi que des opérations de maintenance récurrente seront menées sur les quais en maçonnerie, les ouvrages métalliques de Lorient et Saint-Malo, l'éclairage public des ports du Finistère notamment.

Au-delà de ces opérations généralistes, des opérations plus ciblées seront également diligentées.

A Lorient, les dragages d'entretien prévus au Plan de Gestion Opérationnel des Dragages (PGOD) seront engagés et l'opération de rénovation des défenses d'accostage sera réalisée.

Le pont-mobile de Saint-Malo dont le marché de conception-réalisation vient d'être signé, constituera une opération emblématique de la campagne de modernisation générale des ouvrages du port malouin, au même titre que les travaux des Quais Danois ou de la sécurisation des coffres en Rance.

A Saint-Brieuc, des travaux sur le déversoir et le pont tournant permettront de poursuivre les actions d'entretien du port.

A Batz et Ouessant, la Région poursuivra par ailleurs les actions de maintien des infrastructures destinées à la sécurisation des dessertes maritimes.



→ **Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires**

La modernisation du terminal du Naye à Saint Malo constitue l'investissement majeur de la Région dans ses ports pour les prochaines années (hors projet de développement du port de Brest). Cette opération est indispensable pour conforter l'attractivité du port pour les ferries. Le projet consiste en un approfondissement des accès nautiques et une remise en service d'un poste à quai pour permettre aux compagnies maritimes d'offrir des horaires d'escales plus en adéquation avec les demandes du marché. Le volet terrestre permettra d'accompagner l'augmentation du trafic passagers et fret par le réaménagement des terre-pleins et la modernisation de la gare maritime, offrant un niveau de confort et de services en adéquation avec les standards internationaux. Le budget prévisionnel à la charge de la Région est de 92 M€ HT (études + travaux).

A Brest, le projet de développement mobilisera 30 M€ de crédits de paiement au titre des travaux maritimes pour l'essentiel.

A Roscoff, le mauvais état général de l'estacade de desserte de l'île de Batz nécessitera l'engagement d'études pour la sécurisation de l'infrastructure empruntée par les passagers.

**▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP**

- Projet de développement du port de Brest : un nouveau terminal EMR, pour développer une filière innovante et décarbonnée
- Projet de modernisation du terminal ferry de St Malo : un terminal à passager renouvelé pour des mobilités décarbonnées

→ **Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux**

A Lorient et Saint-Malo, le démarrage des nouveaux contrats de concession conduira à devoir mobiliser des avances pour provision sociale (remboursables) à hauteur de 9,5M€.

**▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP**

- Investissements au port de St Malo : 6 trémies aspirantes, pour une meilleure qualité de l'air
- Investissements au port de Lorient : rénovation énergétique des bâtiments et pose de panneaux photovoltaïques, pour des économies d'énergie et de la production d'EnR

A Brest au titre de la réparation navale, à Concarneau et Saint-Malo dans le cadre des nouveaux contrats de concession, des subventions de soutien seront par ailleurs engagées à hauteur de 11 M€. A Saint-Malo, ces subventions viendront soutenir le plan d'investissement de la société EDEIS, nouveau concessionnaire au 1<sup>er</sup> janvier 2020, notamment sur le volet pêche (viviers).

Par ailleurs, l'engagement soutenu de la Région au travers de syndicats mixtes portuaires se traduira par une contribution statutaire exceptionnelle pour le financement du 4<sup>e</sup> quai à Saint-Brieuc, ainsi que par la poursuite de l'effort d'investissement pour le port de pêche de Lorient Keroman.

→ **Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale**

En 2020, la Région engagera les études d'accompagnement au renouvellement de la concession de Roscoff Vieux-Port.

Sur un plan environnemental, l'aménagement des passes à poissons au port du Légué permettra à terme d'assurer la continuité écologique du cours d'eau. Les études seront engagées début 2020 avec un soutien financier de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% du coût de l'opération.

**Les actions du programme**

→ **Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires**

- ✓ Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires
- ✓ Entretien le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité
- ✓ Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires
- ✓ Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux

→ **Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale**

- ✓ Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession
- ✓ Améliorer la performance logistique des ports
- ✓ Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires

## \\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
<b>P.0201</b>	P.0201-10 :Favoriser un environnement propice à l'innovation	2 000 000	5 650 000
	P.0201-21 :Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up	800 000	2 000 000
	P.0201-22 :Favoriser les projets industriels innovants	6 500 000	3 500 000
	P.0201-31 :Animation et coordination du système régional d'innovation	-	1 900 000
<b>Total P.0201</b>		<b>9 300 000</b>	<b>13 050 000</b>
<b>P.0202</b>	P.0202-11 :Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité	-	2 100 000
	P.0202-12 :Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité	10 000 000	-
	P.0202-20 :Accompagner les projets structurants	500 000	2 000 000
<b>Total P.0202</b>		<b>10 500 000</b>	<b>4 100 000</b>
<b>P.0203</b>	P.0203-111 :Actions de communication et de soutien aux projets d'animation, de promotion et de sensibilisation à la création et la reprise d'entreprises, dont JRCE et plan d'action femmes..	-	335 000
	P.0203-112 :Etudes d'intérêt général	-	50 000
	P.0203-121 :Soutien aux autres structures d'accueil, d'accompagnement et de suivi des créateurs d'entreprises (Hors Technopoles)	-	220 000
	P.0203-122 :Aide au fonctionnement BCS (Bretagne Capital Solidaire)	-	45 000
	P.0203-124 :Marché PASS Création en faveur de la création d'entreprise	-	1 900 000
	P.0203-211 :Aide à la structuration des réseaux d'investisseurs personnes physiques	-	20 000
	P.0203-217 :Fonds Interrégional d'Amorçage - GO Capital Amorçage	1 000 000	-
	P.0203-218 :PPD (Prêt Participatif de Développement), Prêt TPE Croissance, Prêt Flash TPE	1 000 000	-
	P.0203-223 :Fonds prêts d'honneur BRIT, dont reprise par plus de 5 salariés	400 000	-
	P.0203-224 :Fonds d'Amorçage PHAR (Réseau Entreprendre Bretagne)	-	45 000
	P.0203-233 :Soutien aux structures d'accompagnement des entreprises en difficulté (et autres )	-	40 000
P.0203-231 :FRGB (Fonds Régional de Garantie Bretagne avec bpfirance)	1 000 000	-	
<b>Total P.0203</b>		<b>3 400 000</b>	<b>2 655 000</b>
<b>P.0204</b>	P.0204-110 :PASS Export salon	-	1 100 000
	P.0204-120 :Pass export COMM (Ex ASCLE)	-	210 000
	P.0204-131 :PASS Export VIE	-	100 000
	P.0204-132 :PASS Export RH	-	100 000
	P.0204-211 :Actions collectives	-	1 900 000
	P.0204-212 :Réseau PLATO	-	197 000
	P.0204-213 :PBRH+	-	45 000
	P.0204-221 :PASS Conseil	-	150 000
	P.0204-223 :PASS Partage RH	-	100 000
	P.0204-224 :Aide à la Mutualisation Logistique (AML)	-	20 000
	P.0204-225 :PASS Investissement (avances remboursables - PASS investissement))	3 000 000	-
	P.0204-226 :PASS Investissement TPE	3 200 000	-
	P.0204-310 :Pass commerce artisanat	2 500 000	150 000
	P.0204-321 :Fonds spécial d'intervention économique (FSIE)	4 400 000	-
	P.0204-323 :Surveillance des entreprises aidées	-	30 000
	P.0204-324 :Compétitivité des IAA bretonnes (FEADER - AAP permanent)	4 000 000	-
P.0204-400 :RDC - Réaffectation dossiers caducs	10 000	50 000	
<b>Total P.0204</b>		<b>17 110 000</b>	<b>4 152 000</b>

REGION BRETAGNE - BUDGET PRIMITIF 2020

		AP	AE
<b>P.0205</b>	P.0205-11 :Faciliter l'émergence de projets viables créateurs d'emplois et de qualité de vie	300 000	450 000
	P.0205-12 :Contribuer à la lisibilité de l'offre solidaire pour favoriser une commande publique responsable	-	50 000
	P.0205-13 :Expérimenter en particulier avec les mouvements d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse	-	273 000
	P.0205-21 :Structurer le niveau régional et le territoire pour promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS	-	1 500 000
	P.0205-22 :Consolider l'emploi sur les territoires	-	1 000 000
	P.0205-23 :Consolider l'emploi en incitant aux démarche de conseil et de formation	-	480 000
	P.0205-24 :Consolider la structure financière et financer les projets	100 000	50 000
	P.0205-31 :Soutien aux structures locales des organisations syndicales représentatives	-	200 000
	P.0205-41 :Repérer les inégalités entre les hommes et les femmes	-	20 000
	P.0205-42 :Diffuser la culture de l'égalité	-	150 000
	P.0205-43 :Agir contre toutes les discriminations	-	30 000
<b>Total P.0205</b>		<b>400 000</b>	<b>4 203 000</b>
<b>P.0206</b>	P.0206-100 :Bretagne Développement Innovation	-	1 600 000
	P.0206-201 :Bretagne Commerce International - mission DIEB	-	2 356 000
	P.0206-202 :Soutiens aux Programmes européens et interrégionaux	-	10 000
	P.0206-204 :Soutien BCI pour les Investisseurs Directs Etrangers (IDE)	-	650 000
	P.0206-301 :Soutien à la politique de Clusters	-	400 000
	P.0206-302 :Soutien aux acteurs des filières	-	470 000
	P.0206-312 :Etudes d'intérêt général	-	60 000
	P.0206-330 :Actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail	-	190 000
	P.0206-400 :Promotion des politiques publiques	-	45 000
<b>Total P.0206</b>		<b>-</b>	<b>5 781 000</b>
<b>P.0207</b>	P.0207-110 :Favoriser la création, la transmission et la reprise des exploitations	-	300 000
	P.0207-120 :Sécuriser et consolider les projets d'installation	100 000	300 000
	P.0207-130 :Soutien au programme d'accompagnement des projets d'installation	-	250 000
	P.0207-211 :Moderniser le parc bâtiment	12 900 000	-
	P.0207-212 :Soutien aux investissements agri environnementaux	1 900 000	-
	P.0207-213 :Aides aux organismes	-	1 000 000
	P.0207-220 :Accompagner les économies énergétiques dans les exploitations agricoles	1 000 000	200 000
	P.0207-230 :Soutenir la compétitivité de la filière bois	1 000 000	350 000
	P.0207-311 :Développer l'agriculture biologique	-	500 000
	P.0207-312 :Soutenir les filières de production et de qualité	-	150 000
	P.0207-321 :Développer les circuits courts, les activités et les filières de diversification	1 000 000	200 000
	P.0207-322 :Soutenir la compétitivité de la filière équine	200 000	600 000
	P.0207-410 :Soutien aux programmes de recherche appliquée	300 000	2 000 000
	P.0207-420 :Soutien aux MAE	-	1 000 000
	P.0207-430 :Soutien au programme Breizh Bocage	600 000	300 000
	P.0207-510 :Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole	900 000	100 000
<b>Total P.0207</b>		<b>19 900 000</b>	<b>7 250 000</b>

REGION BRETAGNE - BUDGET PRIMITIF 2020

		AP	AE
<b>P.0208</b>	P.0208-1 :Mettre en œuvre la stratégie maritime bretonne	614 049	653 709
	P.0208-2 :Animer et accompagner les transitions et l'innovation maritime	285 951	1 246 791
	P.0208-3 :Soutenir la création et le développement des entreprises de la filière halieutique	2 275 000	-
	P.0208-4 :Contribuer à la compétitivité de la filière halieutique	1 635 000	760 000
<b>Total P.0208</b>		<b>4 810 000</b>	<b>2 660 500</b>
<b>P.0209</b>	P.0209-11 :Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires	280 000	-
	P.0209-12 :Entretien le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité	14 361 000	-
	P.0209-13 :Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires	12 530 000	-
	P.0209-14 :Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux	30 434 100	-
	P.0209-21 :Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession	-	2 100 000
	P.0209-22 :Améliorer la performance logistique des ports	115 000	470 000
	P.0209-23 :Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires	860 000	50 000
	P.0209-40 :Développement du Port de Brest	250 000	523 400
<b>Total P.0209</b>		<b>58 830 100</b>	<b>3 143 400</b>





RÉGION BRETAGNE  
RANNVRO BREIZH  
REJION BERTÈGN

---

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | [twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne) | [facebook.com/regionbretagne.bzh](https://facebook.com/regionbretagne.bzh)  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

---